



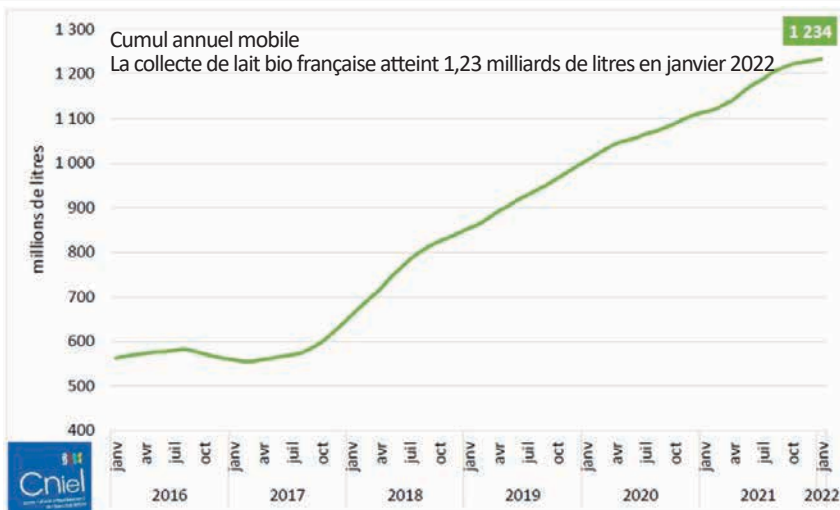
Anna Briand
éleveuse et
membre de la
commission lait CAB

La progression de la collecte de lait bio se poursuit en 2022 avec près de 1,23 milliards de litres livrés en janvier. La consommation, quant à elle, ne progresse plus aussi vite et ralentit, mais contrairement à ce que certains affirment, elle ne s'« effondre » pas non plus ! A nous de trouver les moyens d'innover dans notre façon de communiquer auprès des consommateurs et continuons de militer auprès des pouvoirs publics pour qu'ils prennent, enfin, les décisions à la hauteur des enjeux qui se présentent, et notamment celui, énorme, du réchauffement climatique. Au moment où j'écris ces mots (19/05), mon pluviomètre n'a encore pas accueilli la moindre petite goutte de pluie depuis le début du mois et si peu depuis le début de l'année. Depuis mon installation il y a 6 ans, on me dit que chaque année est « exceptionnelle » avec tantôt un printemps trop sec, tantôt un hiver excessivement humide, ou encore un été particulièrement chaud... A tel point que je n'ai toujours aucune idée de ce qu'est une année « normale ». J'en viens donc au constat que l'exceptionnel devient finalement la norme, et je reste convaincue que nous, paysannes et paysans bio, par nos pratiques au quotidien, faisons bel et bien partie de la solution. Je nous souhaite un été que les vacanciers qualifieraient de « pourri » mais qui laisserait nos prairies d'un vert si reposant pour les yeux... et l'esprit.

CONJONCTURE

■ Collecte

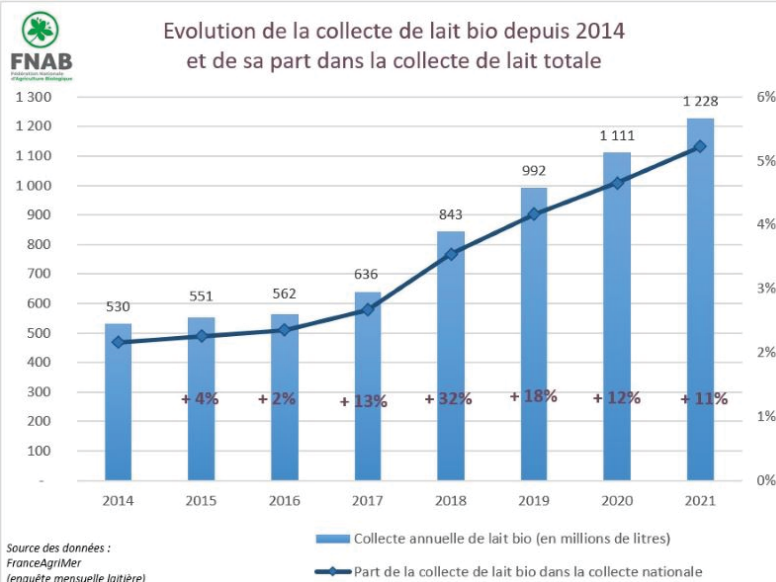
1,228 milliards de litres de lait bio ont été collectés en 2021 (collecte cumulée sur les 12 mois de l'année 2021). La collecte bio a représenté 5,2 % de la collecte laitière nationale en 2021. Ce cumul annuel atteint 1,237 milliards en février 2022.



Graphique CNIEL – Source FranceAgriMer SSP

La collecte de lait de vache bio a ainsi **augmenté de 10,6 % entre 2020 et 2021**. Ces dernières années ont connu des hausses exceptionnelles de la production de lait bio : + 32 % entre 2017 et 2018, + 18 % entre 2018 et 2019, et + 12 % entre 2019 et 2020.

La collecte augmente moins fortement ces derniers mois. **En février 2022, 93 millions de litres** de lait bio ont été collectés, ce qui représente 4,4 % de plus qu'en février 2021.



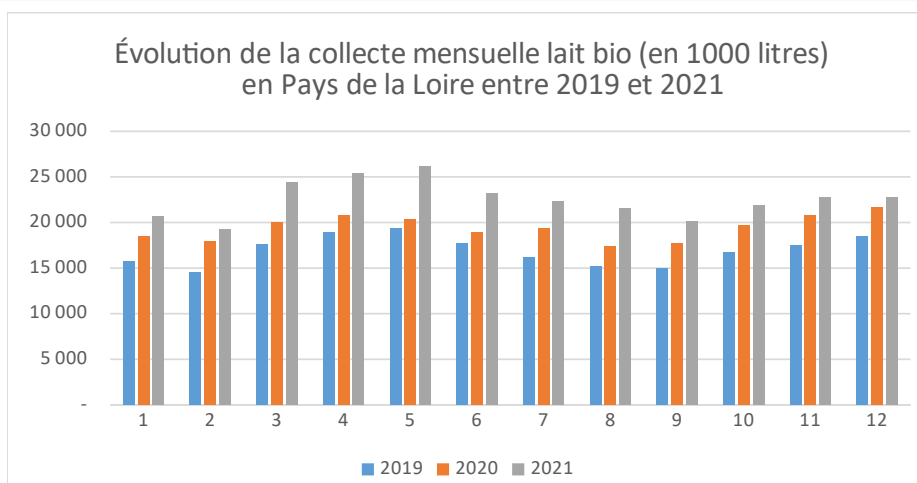
Les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes ont même vu, en janvier 2022, leur collecte diminuer légèrement par rapport au même mois l'an dernier. Les collectes de lait bio dans les autres bassins, notamment les plus contributeurs (Bretagne, Pays-de-la-Loire...) continuent d'augmenter en janvier 2022 par rapport à janvier 2021

Région	Part de la collecte bio nationale en 2021	Evolution de la collecte en janvier 2022 par rapport à janvier 2021
Auvergne-Rhône-Alpes	13,8 %	- 2 %
Bourgogne-Franche-Comté	7,9 %	+ 6,2 %
Bretagne	21,9 %	+ 2,5 %
Centre-Val de Loire	0,6 %	+ 21,9 %
Grand Est	10,5 %	+ 7,3 %
Hauts-de-France	4,3 %	+ 8,4 %
Ile-de-France	Secret stat	Secret stat
Normandie	10,9 %	+ 8,4 %
Nouvelle-Aquitaine	3,1 %	+ 0,1 %
Occitanie	4,6 %	- 1,1 %
Pays-de-la-Loire	22,0 %	+ 10,5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Secret stat	Secret stat

Collecte de lait bio par région – Janvier 2022 – Source FranceAgriMer SSP

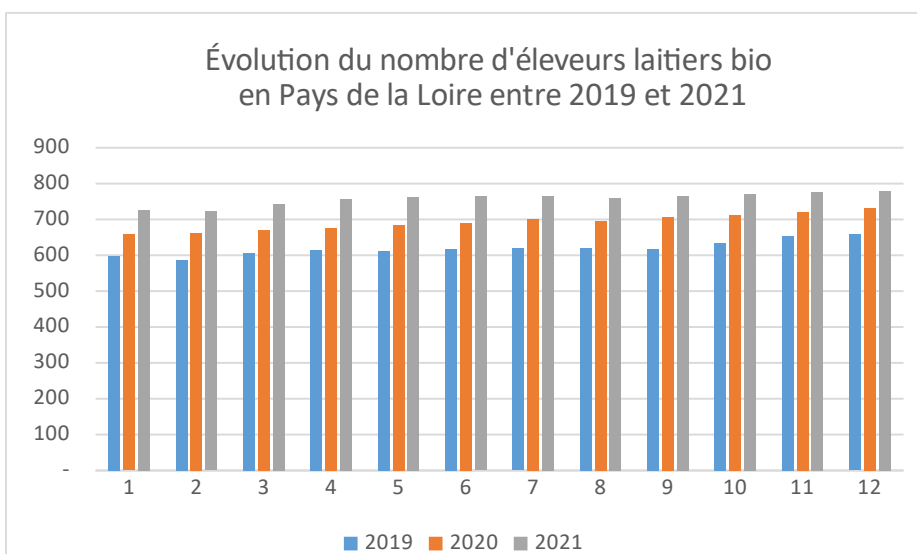
Au niveau régional

Nous constatons une évolution de collecte en Pays de la Loire sur les 3 dernières années avec une variation selon les mois. En mai 2021, la région a connu une progression de plus de 28 % vis-à-vis de 2020 alors qu'en décembre 2021 l'augmentation s'est ralentie avec plus 5 %. D'ailleurs on peut observer une diminution de la progression de la collecte depuis septembre 2021.



Source : France Agrimer

Fin décembre 2021 la région Pays de la Loire comptabilisait 778 éleveurs laitiers bio, ceux-ci ont progressé de façon plus linéaire que les volumes.



Source : France Agrimer

Prix du lait bio

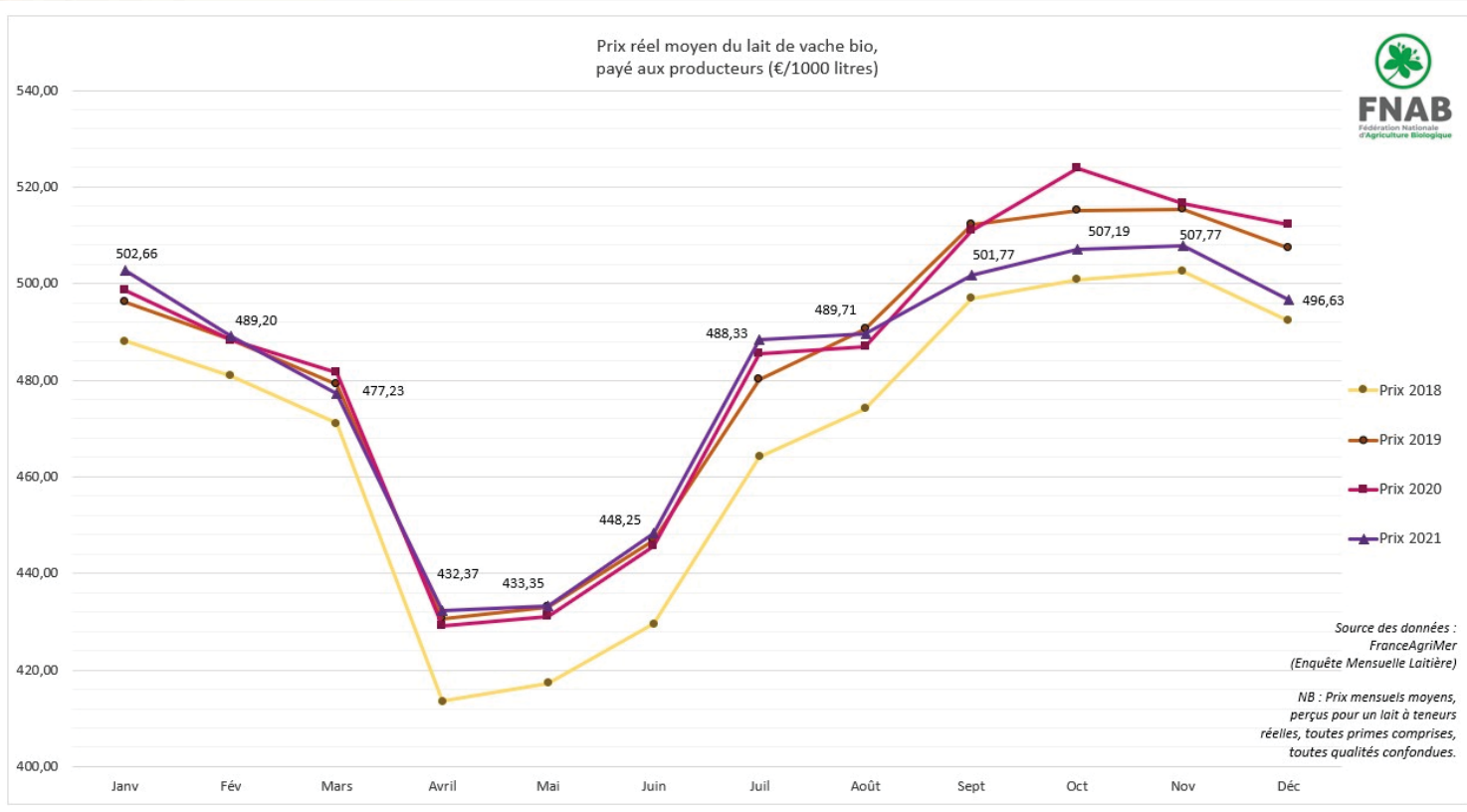
Bilan 2021

Le prix réel du lait payé aux producteurs en 2021 (incluant l'effet qualité) a été en moyenne de 483 €/1000 litres. Cela correspond à une relative stabilité par rapport à l'année 2020 (baisse de 0,1 % par rapport à la moyenne mensuelle de 2020 qui était de 484 €/1000 litres) mais avec un décrochage qui s'observe à partir du mois de septembre. Le mois d'octobre a connu la plus forte baisse (- 1,7 %) par rapport au même mois l'an dernier.

Ce même prix pour un lait standard 38/32 (également prix toutes primes comprises et toutes qualités confondues, mais ramené à un lait standard à 38g de MG et 32g de MP) était estimé à 460 €/1000 litres en moyenne en 2021 (soit une baisse de 0,9 % par rapport à la moyenne de l'année 2020).

En 2021, le prix du lait non bio a été payé en moyenne à 389 €/1000 litres (prix réel), soit 363 €/1000 litres pour un lait standard 38/32.

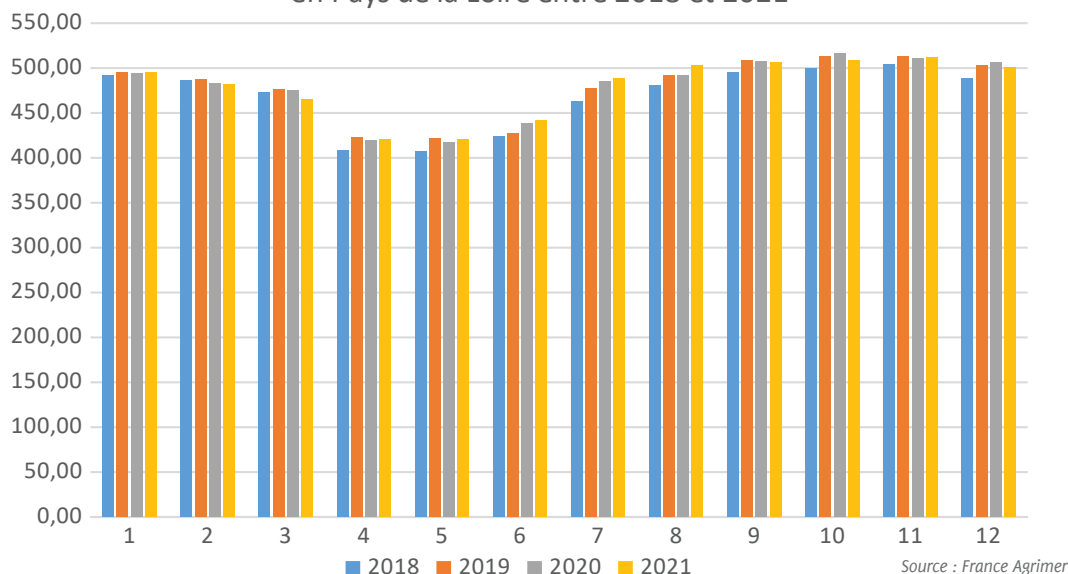
Évolution sur les 4 dernières années



Au niveau de la région

On constate une stabilité des prix réels payés producteurs entre 2020 et 2021 avec un effet saison pour le prix du lait de printemps comme au niveau national. Pour l'année 2022, les deux premiers mois ont tendance à décrocher légèrement.

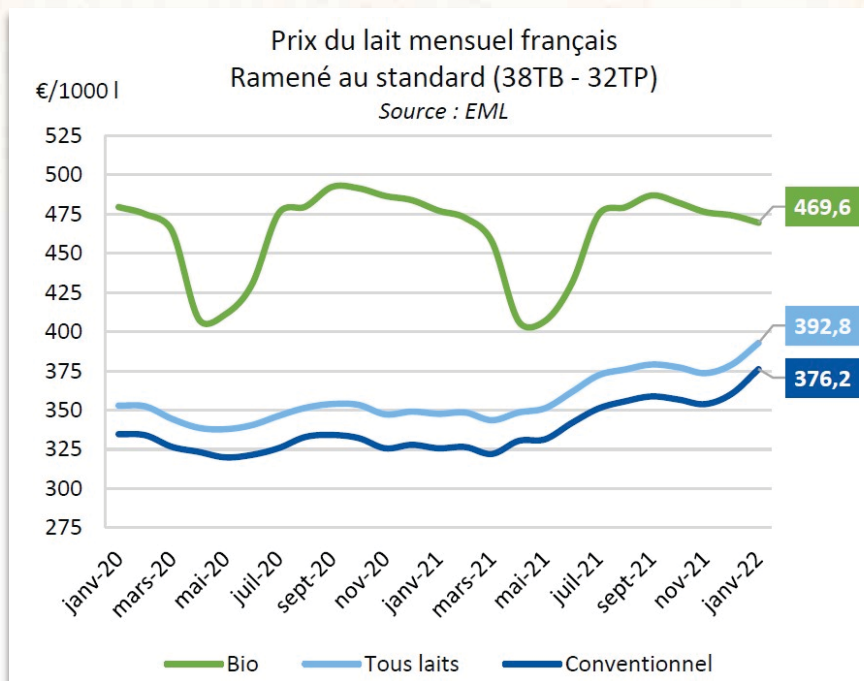
Évolution du prix réel lait bio (en euros/1000 litres) en Pays de la Loire entre 2018 et 2021



Évolution récente

En janvier et février 2022, le prix du lait bio est à un niveau un peu plus bas qu'aux mêmes mois en 2021 : il est de 484,9 €/1000 litres (prix réel) soit une baisse de 0,5 % par rapport à février 2021. Les moyennes cachent cependant des disparités importantes entre collecteurs et entre régions.

Notamment les quatre principaux collecteurs (Biolaït, Lactalis, Sodial, Agrial), qui représentent 70 % de la collecte nationale bio, appliquent des baisses de prix du lait bio par rapport à l'an dernier (entre 5 et 15 €/1 000 litres), tandis que les opérateurs secondaires ont plutôt tendance à maintenir leur prix. Parallèlement le prix du lait conventionnel croît fortement. Avec la baisse saisonnière du prix du lait bio constatée annuellement au printemps, les prix du lait conventionnel et bio risquent de converger temporairement en avril-mai. (Source : Institut de l'Élevage)



Graphique CNIEL – Source FranceAgriMer SSP

■ Fabrications et consommation

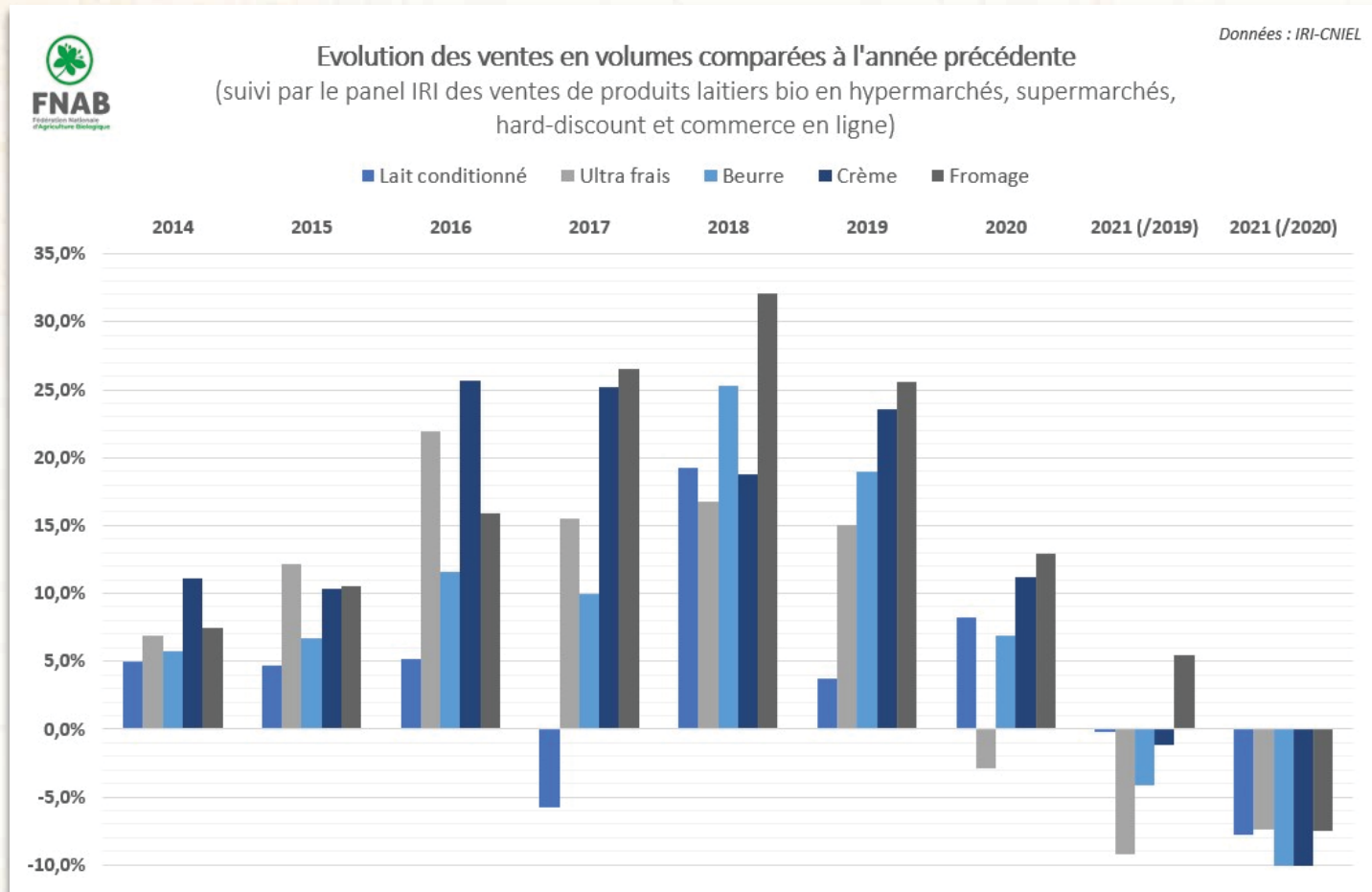
En 2021, malgré une collecte en progression de 10,9 %, les fabrications (en volumes) ont commencé à régresser pour certaines catégories de produits. C'est le cas du lait conditionné, en baisse de 4,5 % par rapport à l'année 2020, des produits laitiers frais (- 3,7 %) et de la poudre de lait (- 7,5 %). Certaines catégories de produits ont toutefois vu leurs fabrications augmenter : c'est le cas de la crème conditionnée (+ 1,8 %), du beurre (+ 3,8 %) et des fromages (+ 2,9 %) ; ce qui dénote d'une croissance de l'utilisation de la matière grasse du lait bio. En revanche en janvier 2022, toutes les fabrications étaient en diminution (- 7,7 % en lait conditionné, - 12,8 % en beurre, - 16 % en produits laitiers frais). (Source : FranceAgriMer)

Les ventes des produits laitiers bio sont globalement en recul en 2021 par rapport à l'année 2020, qui a subi un effet "confinement" avec une progression très importante des achats en bio. Parallèlement la collecte de lait bio en 2021 a connu une très forte augmentation due à l'arrivée en bio de nombreux nouveaux éleveurs, avec des volumes de production importants, et à la bonne pousse de l'herbe du printemps 2021. C'est pourquoi le marché n'a plus été en capacité d'absorber la croissance de l'offre. Étant donné la particularité de l'année 2020 en termes de consommation, le CNIEL a comparé les tendances en 2021 par rapport à une situation pré-COVID, c'est à dire l'année 2019 :

Fabrications	Annuel			Evolution (%)		
	2019	2020	2021	19/20	20/21	19/21
Collecte (1 000 litres)	992 181	1 107 800	1 228 090	11,7%	10,9%	23,8%
Lait liquide (1 000 litres)	340 611	365 998	349 495	7,5%	-4,5%	2,6%
UF (tonnes)	89 564	92 213	88 763	3,0%	-3,7%	-0,9%
Ventes GMS						
Lait (1 000 litres)	274 118	296 798	273 673	8,3%	-7,8%	-0,2%
UF (tonnes)	82 476	80 820	74 850	-2,0%	-7,4%	-9,2%
Crème (tonnes)	6 491	7 219	6 413	11,2%	-11,2%	-1,2%
Beurre (tonnes)	10 785	11 534	10 348	6,9%	-10,3%	-4,1%
Fromages (tonnes)	10 441	11 904	11 012	14,0%	-7,5%	5,5%

Source : CNIEL (extrait de la note de conjoncture laitière bio du 1^{er} trimestre 2022) – Panel IRI

La consommation de produits laitiers bio (l'ensemble des produits laitiers bio et sur tous les circuits de distribution) connaissait jusqu'en début d'année 2021 une croissance à un niveau particulièrement soutenu, qui s'est ralentie en 2021. Pendant 5 ans, de 2015 à 2020, les progressions des ventes de produits laitiers bio étaient même à deux chiffres sur certains segments (cf. graphique ci-dessous).



La stagnation de la consommation, observée en 2021, se poursuit en début d'année 2022. Comme la collecte continue d'augmenter avec la fin de nouvelles conversions (quoi qu'un peu moins qu'auparavant), le déséquilibre observé entre production et consommation perdure en 2022, engendrant des déclassements.

Les cours actuellement élevés du lait conventionnel permettent d'en atténuer les conséquences. Il conviendrait toutefois de communiquer davantage sur les bénéfices des produits laitiers bio, en matière d'environnement, de santé ou de bien-être animal, afin de limiter la concurrence des marques des produits laitiers conventionnels dont les allégations rassurent les consommateurs sans pour autant apporter les mêmes garanties que le label AB. Le débouché de la restauration hors domicile fait partie des pistes de développement pour la filière lait bio.

Autre point de contexte, les produits conventionnels sont touchés par une baisse. Au cours du premier trimestre 2022, les ventes de produits à poids fixe en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS – hard-discount, magasins de proximité et drive inclus) ont globalement reculé de 10,0 % en valeur, par rapport à la même période en de 2021 (pour les produits non bio et bio). Pour les produits frais en libre-service - 12,20%.

(Source : article produire bio et CAB)

ACTUALITÉS

■ Édition 2022 de la fête du lait bio

En Pays de la Loire une ferme a organisé la fête du lait bio le 12 juin au GAEC de bel champ à Saffré (44) chez Stéphanie Janvier et Antoine Landais. Les animations prévues étaient : petit déjeuner, visite de la ferme, troupe d'improvisation.

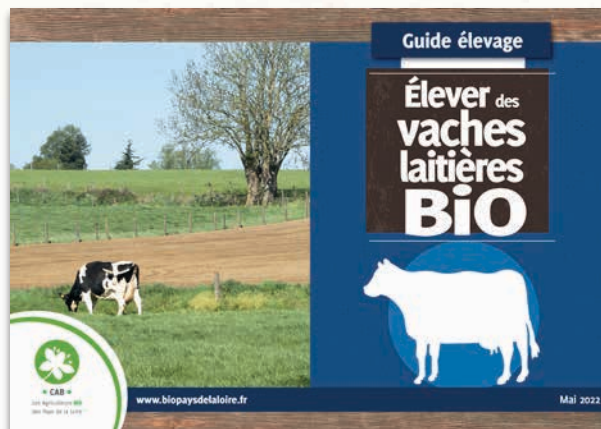
Voici le programme <https://fete-du-lait-bio.fr/les-fermes-2022/>

L'année prochaine, si vous souhaitez organiser une fête du lait bio, vous pouvez vous rapprocher de votre GAB ou CIVAM BIO.



■ Le guide bovin lait vient de sortir

Ce guide de 72 pages « Élever des vaches laitières bio » a été réalisé par le réseau des paysans biologiques des Pays de la Loire (CAB, GAB et CIVAM BIO). Nous avons fait le choix de présenter la filière laitière biologique dans son ensemble, de la production à la consommation. Ce sont les femmes et les hommes qui font les projets et qui construisent les fermes, c'est la raison pour laquelle cet ouvrage essaie de rendre compte de la diversité des systèmes de production laitière dans notre région. Cette présentation n'est bien sûr pas exhaustive, mais elle montre combien la collaboration, les groupes d'échanges entre paysans bio nous permettent d'avancer, d'inventer et d'expérimenter sur nos fermes. Une place est également faite dans ce document aux collecteurs et aux transformateurs de lait bio. Ce recueil est source d'inspiration et d'envie pour les porteurs de projets d'installation, à la veille d'un renouvellement de génération de paysans laitiers biologiques. Il a aussi pour but d'apporter des éléments de réflexion aux producteurs bio ou en projet de conversion, car chacun sait que nos fermes sont en constante évolution.



Le plan de ce recueil se présente de la manière suivante : chiffres de la filière lait biologique en Pays de la Loire, présentation d'une partie des opérateurs de la filière lait bio, réglementation en élevage bovin lait biologique, références technico-économiques, autonomie et résilience, races et caractéristiques, diversification et cohérence du système, santé du troupeau, abattage à la ferme, commercialisation et 15 témoignages : alternatives à la paille, les veaux sous la mère, l'autonomie fourragère, le robot de traite, la pension des génisses, la transmission, changement « brusque » du système, fermeture de la salle de traite en hiver, la répartition de la charge de travail, transformation et vente directe, la rentabilité du système, troupeau mixte, agroforesterie, le service de remplacement, monotraite toute l'année.

Celui-ci a été réalisé avec le soutien financier du Conseil régional des Pays de la Loire, de la DRAAF Pays de la Loire et aussi de collecteurs : Biolait, OP Seine et Loire, Coopératives Agrial et Herbauges, Laiteries Bel, Lactalis, Saint Père.

Le guide est disponible sur commande en ligne : <https://www.biopaysdelaloire.fr/guide-technique-elever-des-vaches-laitieres-bio/>

■ Enquête choix stratégiques des fermes laitières bio en Pays de la Loire

Suite à la commission lait de la CAB du 3 mai, il a été décidé de réaliser une enquête auprès des éleveuses et éleveurs laitiers pour connaître leurs orientations stratégiques dans un contexte de marché tendu. L'idée est de savoir si les choix vont s'orienter vers un maintien ou une diminution ou une augmentation des volumes, vers une diversification par de nouveaux circuits de commercialisation ou par la création d'un outil de transformation, d'un atelier de production, ... La synthèse de cette enquête permettra au réseau CAB de proposer des actions d'accompagnement aux éleveuses et éleveurs (transformation laitière, commercialisation vers de nouveaux débouchés, ...).

Nous vous tiendrons au courant de la suite des modalités de cette enquête. Si vous êtes intéressés par cette étude, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre GAB/CIVAM BIO/CAB.

SÉCHERESSE

Le contexte pédoclimatique se répète chaque année depuis quelques années. Les années sont de plus en plus sèches avec des sorties d'animaux de plus en plus précoces.

La CAB a réalisé un document au printemps 2021 pour accompagner les éleveurs-ses en situation de sécheresse. N'hésitez pas à consulter ce document via le site de la CAB, voici le lien :

<http://www.biopaysdelaloire.fr/secheresse-des-pratiques-dadaptation-en-elevage/>



RÉGLEMENTATION

■ Rappel des principales évolutions dans le règlement UE à compter du 1^{er} janvier 2022

Les principales évolutions pour les herbivores portent sur :

- **25% maximum d'aliments achetés en C2** (au lieu de 30%), en moyenne dans la ration (en MS végétale), en précisant que la part totale d'aliment en conversion 1^{ère} année (autoproduit) et 2^{ème} année (acheté) ne doit pas dépasser 25% de la ration.
- **70 % minimum d'approvisionnement en aliments issus de la ferme ou de la « région »** (au lieu de 60 %). Applicable au 01-01-2023 pour les herbivores. En absence de définition de la « région » au niveau UE, la région en France est définie comme la région administrative, ou, à défaut le territoire national.
- **Suppression de la possibilité d'engraisser en bâtiment les 3 derniers mois de la vie** : voir le § ci-après dans l'application française.

■ Évolutions dans le guide de lecture français

Le « guide de lecture » répertorie les décisions prises au niveau national pour appliquer la réglementation UE. L'organisme décisionnaire national est le CNAB (Comité national agriculture biologique) au sein de l'INAO (Institut national et de la qualité). Principales décisions et discussions en cours :

- **Accès obligatoire des animaux à des espaces de plein air et au pâturage lorsque les conditions le permettent** : cette obligation existait déjà antérieurement, mais la pression a été renforcée suite à des contrôles réalisés par l'UE dans certains pays sur l'application du règlement, en particulier ce qui concerne les espaces extérieurs (aires d'exercice) qui ne sont pas des pâturages. **Pour les bovins, ce sont essentiellement les conditions d'élevage des veaux qui peuvent poser problème :**

- ▶ Jusqu'à l'âge d'une semaine, ils peuvent rester en boxes individuels.
- ▶ Jusqu'à l'âge de 6 semaines, ils doivent ensuite être placés en cases collectives. Si ces cases ne donnent pas un libre accès permanent à un pâturage, elles doivent cependant donner un libre accès permanent à un espace plein air. Cet espace plein air doit être découvert, ou, s'il est couvert, il y a obligation pour les anciens bâtiments certifiés avant le 01-01-2022 de les découvrir de 5 %, pour les nouveaux bâtiments certifiés après le 01-01-2022 de les découvrir de 50 %. Il est possible d'avoir un toit rétractable qui peut couvrir l'ensemble de l'espace en cas d'intempérie. Ces espaces plein air ne peuvent par ailleurs être que partiellement bardées sur les côtés au moins 50 % de la surface extérieure doit être ouverte.
- ▶ A partir de 6 semaines et au plus tard à 6 mois, ils doivent pouvoir avoir accès au pâturage dès que les conditions le permettent. Ils doivent avoir eu accès au pâturage au moins 30 jours sur la durée de leur vie.

- **Obligation d'un accès à l'extérieur pour les bovins en période d'engraissement quand les conditions le permettent** : la commission élevage de la FNAB est intervenue auprès de l'INAO en octobre 2021 pour obtenir la prise en compte d'une pousse de l'herbe insuffisante pour justifier du maintien à l'intérieur des bovins en phase d'engraissement. En réponse, l'administration propose qu'on puisse en effet finir un animal à l'intérieur en le justifiant par une insuffisante pousse de l'herbe, mais seulement "pour une durée limitée" (sans préciser combien de temps) et en fournissant tout de même un accès à l'extérieur à ces animaux mis en finition alors que le reste du troupeau est au pâturage. La décision finale n'a pas encore été prise au sein de l'INAO.



CAB
cab productions@biopaysdelaloire.fr



GABBBanjou
gabbanjou@wanadoo.fr



CIVAM Bio 53
coordination@civambio53.fr



GAB 72
contact@gab72.org



GAB 44
accueil@gab44.org



GAB 85
accueil@gab85.org

Action financée par



contact CAB

Anne UZUREAU (Chargée de mission CAB)
06 24 53 79 69
cab productions@biopaysdelaloire.fr

www.biopaysdelaloire.fr